#### COLLEGE DU PUITS DE LA LOIRE

17 Rue Antoine Roche 42021 SAINT ETIENNE CEDEX 1

# TRANSPORT PISCINE EPS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 REGLEMENT DE CONSULTATION

#### I- OBJET DU MARCHE

Transport en autocar d'élèves et de professeurs accompagnateurs pour l'année scolaire 2024 / 2025 selon un calendrier défini à la <u>Piscine RAIMOND SOMMET (Saint Etienne 42000).</u>

#### II- PROCEDURE

Marché à procédure adapté (article 28 du Code des Marché Publics).

## **III- DESCRIPTIF DE LA PRESTATION**

MARCHE AVEC ATTRIBUTAIRE UNIQUE

Pour chaque trajet ci-dessous : 1 car 63 places.

1) PERIODE DU 23 /09/ 2024 au 30/11 2024 (HORS VACANCES SCOLAIRES - JOURS FERIES et PONTS DECIDES PAR L'ETABLISSEMENT) A LA <u>PISCINE RAIMOND SOMMET</u>

JEUDI départ collège 10H - retour (départ de la piscine) 11h30

Départ collège 7H 55 – retour ( départ de la piscine ) 9H30 VENDREDI départ collège 10h – retour (départ de la piscine) 11h30

2) PERIODE DU 02/12/2024 au 15/03/2025 (HORS VACANCES SCOLAIRES - JOURS FERIES et PONTS DECIDES PAR L'ETABLISSEMENT)

MARDI

départ collège 7H55 - retour (départ de la piscine) 9h30 départ collège 10H - retour ( départ piscine ) 11H30

**JEUDI** départ collège 10h – retour (départ de la piscine) 11h30

VENDREDI départ collège 7H55- retour ( départ de la piscine ) 9H30 Départ collège 10H – retour ( départ de la piscine ) 11H30

3) PERIODE DU 17/03/2025 au 21 /06/ 2025 (HORS VACANCES SCOLAIRES - JOURS FERIES et PONTS DECIDES PAR L'ETABLISSEMENT)

MARDI départ collège 7H55 - retour (départ de la piscine) 9h30

Départ collège 9H30 - retour ( départ de la piscine ) 10H

**JEUDI** départ collège 10h – retour (départ de la piscine) 11h30

Le délai minimal pour annuler un transport devra être précisé dans la proposition.

### **IV- CONDITIONS A REMPLIR**

- Le candidat devra être titulaire d'un agrément pour le transport des élèves.
- Les véhicules seront équipés de ceinture de sécurité et climatisés.
- Les véhicules et les chauffeurs seront soumis à la réglementation en vigueur.
- Le candidat sera titulaire d'une assurance en responsabilité civile, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et bagages liés à l'exécution de la prestation.
- Les prix seront fermes et définitifs pour la durée du marché.
- -Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur tant en ce qui concerne les chauffeurs que le matériel. En outre, le prestataire devra respecter les indications données (respect des horaires, état des véhicules,).

Dans le cas où ces obligations ne seraient pas respectées, il sera mis fin à la prestation.

#### V - PAIEMENT

Par mandat administratif après service fait, sous 30 jours à réception de facture <u>SUR CHORUS PRO UNIQUEMENT</u>. Le prestataire devra indiquer son RIB sur la facture (IBAN et BIC).

## VI- DATE LIMITE DE DEPOT DE L'OFFRE

Les offres devront parvenir par mail (<u>intendant.0420916t@ac-lyon.fr</u>) - A l'attention de Mme REGNAULT- **avant le vendredi 05/07/2024–16h00 dernier délai.** 

#### VII- JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics, soit :

- la justification de son inscription au Registre du Commerce.
- justifier de sa capacité professionnelle et technique
- attestation d'assurance garantissant les dommages aux personnes et biens transportés.

## VIII- CRITERES DE CHOIX

- Qualité des services associés: 50 %

- Prix : 50%